

● ● ● Le GDS PICARDIE : quel service pour les éleveurs demain ?

De nouveaux kits pour répondre à vos problématiques d'élevage : prise en charge 50% du montant HT

Kits avortements : des outils pour dépister les pathogènes responsables d'avortements

- En cas d'avortements dans votre cheptel, votre vétérinaire a la possibilité d'engager des **recherches complémentaires à l'analyse sérologique de la brucellose obligatoire**. Deux packs sont disponibles dans votre Laboratoire Départemental et ont pour objectif de **rechercher plusieurs pathogènes** par le biais d'analyses **PCR** (recherche de l'ADN d'un pathogène) et **sérologiques** (recherche d'anticorps dirigés contre ce pathogène).

Pack 1
Sérologie Néosporose
Sérologie BVD (bovin non vacciné)
PCR Fièvre Q

Pack 2
PCR 8 pathogènes
Fièvre Q, Chlamydie, BHV4, Anaplasma, Listeria,
Salmonelle, Campylobacter, Leptospira
Mycologie
Sérologie Néosporose
Sérologie BVD (bovin non vacciné)

- Si vous êtes touché par des **avortements en série**, des analyses complémentaires sur **plusieurs femelles à problèmes** peuvent également être menées et prises en charge à 50%.

→ N'hésitez pas à contacter vos techniciennes du GDS Picardie pour connaître les mesures de lutte à mettre en place.

Kits respiratoires :

Comme pour les avortements, des **kits d'analyses des agents responsables de maladies respiratoires** existent dans votre Laboratoire Départemental. Parmi les agents recherchés par la **méthode PCR** : *Mycoplasma bovis*, *Histophilus somni*, *Pasteurella multocida*, *Mannheimia haemolytica*, *Coronavirus bovin*, RSV et Pi3

Dispositif Jeunes Eleveurs :

Vous êtes nouvellement installé en élevage de bovins ou de petits ruminants (éleveur < 40 ans, installé depuis moins de 3 ans) ? Un appui technique et financier de votre GDS est possible !

- Un **audit** avec un technicien du **GDS** et votre **vétérinaire** peut être programmé. Objectif : dresser un état des lieux de la situation sanitaire du troupeau repris et présenter les actions du GDS. La visite de votre vétérinaire pour l'audit est prise en charge dans la limite de 75 €.
- **Recommandation** d'un ou plusieurs **dépistages** du troupeau selon l'évaluation des risques lors de l'audit. Les **frais des analyses recommandées** seront **pris en charge à 100% par le GDS**.
- **Prise en charge de 50%** du montant de la **cotisation statutaire** de la facture d'adhésion au GDS la **première année**, sur présentation de l'attestation MSA.

Section Equine : Nouveauté 2022, prise en charge d'une coproscopie/an et/cheval adhérent

Dès 2022, votre GDS propose aux adhérents de la section équine un appui financier à la mise en place de protocoles de suivi coprologique et de vermifugation adaptés. Une **partie du coût HT d'une coproscopie / an et / cheval adhérent** sera prise en charge. Cette coproscopie peut être réalisée chez votre vétérinaire ou au Laboratoire Départemental.

Paratuberculose : Nouveau plan de lutte en Picardie

Dans le cadre de l'**évolution des connaissances** en matière de maîtrise de la paratuberculose bovine, un nouveau plan de lutte a été adopté en Picardie. L'objectif de ce nouveau plan ? **Accroître l'efficacité des mesures de lutte** et vous proposer un **appui technique et financier** qui tienne compte des connaissances récentes. En résumé, les nouvelles modalités de ce plan de lutte concernent :

- les **délais d'élimination** et montants d'indemnisation des bovins positifs : 250€ par bovin « + » « ++ » « +++ » si réformé dans le mois qui suit le résultat, 150€ par bovin « + » si réformé entre 1 et 3 mois après le résultat
- la gestion des **derniers descendants** de bovins positifs : aide à la réforme pour le dernier descendant **d'un cas clinique** (150€ en élevage laitier – 300 € en allaitant)
- les **visites** de suivi de plan réalisées par le GDS et/ou le vétérinaire sanitaire
- la recherche systématique de la paratuberculose à l'**introduction** (PCR et sérologie)

Rappel : Il est également possible de réaliser un dépistage de « sensibilisation » des bovins > 24 mois de votre troupeau si vous souhaitez connaître la situation de celui-ci en matière de paratuberculose.

Création & impression Alliance PG LAON - 03 23 79 44 09

Site de l'Aisne
CS 10685

02007 BARENTON-BUGNY Cedex
Tél : 03.23.22.50.92

Site de l'Oise
Rue frère Gagne

60021 BEAUVAIS
Tél. : 03.44.11.44.12.

Mail : gdsPICARDIE@reseaugds.com

Site de la Somme

19 bis, rue Alexandre DUMAS
80 000 AMIENS
Tél. : 03.22.89.39.90

En partenariat avec les Conseils Départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme



Edito du président

Naissance du GDS Picardie. Notre priorité : l'ancrage territorial.

Chères éleveuses, chers éleveurs,

Le 30 novembre, suite aux Assemblées Générales Extraordinaires de la Somme et de l'Oise, et lors de la 3^e Assemblée Générale Extraordinaire de l'Aisne, le **GDS PICARDIE est né de la fusion des 3 GDS picards**. Ce GDS est le fruit de 2 ans de réflexion et de travail, menés en co-construction avec les élus et les collaborateurs.

Vous le savez, notre métier repose sur la gestion du sanitaire et s'appuie sur 3 grands principes qui sont la surveillance, la prévention et la lutte. C'est pourquoi, les trois priorités qui ont guidé nos réflexions, **l'intérêt des éleveurs, la proximité et la gouvernance**, nous permettront de vous apporter un service toujours plus **performant** en termes de **qualité** et de **réactivité**. Nous mettons en commun les points forts des trois départements **au service des éleveurs**. Ainsi, les actions du GDS Picardie s'harmonisent et évoluent pour s'adapter à la mutation de vos élevages tout en maîtrisant les risques sanitaires.



David DEMARCY,
Président du GDS Picardie



Vignacourt, le 18/11/2021



Beauvais, le 25/11/2021



Gauchy, le 30/11/2021



Au quotidien : une équipe à l'écoute des éleveurs

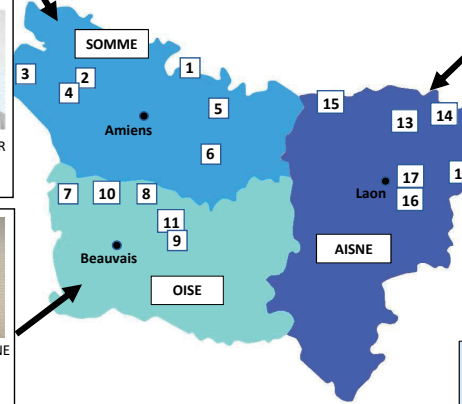
Le maintien des 3 sites historiques permet à chaque éleveur de **conserver ses interlocuteurs départementaux habituels**. Les techniciennes et assistants techniques sont joignables par téléphone grâce aux lignes directes communiquées sur la fiche ACTIONS 2021 ou par mail grâce aux adresses nominatives.

L'intégralité de l'équipe dispose désormais d'une nouvelle adresse mail au format : prenom.nom.gdspicardie@reseaugds.com. Pendant une certaine période, vos mails envoyés sur les anciennes adresses nous seront automatiquement transmis. Cependant, nous vous prions de prendre en compte ce changement d'adresse. De la même manière, les adresses mail génériques (gds02@reseaugds.com – gds60@reseaugds.com – gds80@reseaugds.com) ont été remplacées par une adresse commune gdsPICARDIE@reseaugds.com que nous vous demandons d'utiliser à partir de maintenant pour toute demande générale. Nous vous prions de bien vouloir préférer les adresses mail nominatives pour contacter l'équipe.

Pour transmettre des documents au GDS (dérogations au contrôle d'introduction, attestations d'euthanasie, règlement de cotisations etc...), les règles demeurent inchangées : chaque éleveur correspond par courrier ou par mail **au site de son département**.

Administrateurs du GDS de Picardie

Le Conseil d'administration élu le 30 novembre 2021 est composé de 5 à 7 délégués issus de chaque département soit au total 15 à 21 personnes. Leur rôle est, entre autres, d'élire le bureau du GDS Picardie composé de 6 administrateurs, répartis entre les territoires, soit 2 administrateurs par département. Ci-dessous leur répartition sur les 3 territoires :



Administrateurs du GDS de Picardie

Somme

- 1. Sophie THULLIEZ, Eleveur allaitant et ovin, Coigneux
- 2. Jean-François BERNARD, Eleveur allaitant, engraisseur et ovin, Long
- 3. Maryline DEPOILLY, Eleveur laitier, Friaucourt
- 4. Olivier PARCY, Eleveur allaitant, Fontaine sur Somme
- 5. Pascal BERLY, Eleveur allaitant, Morlancourt
- 6. Frédéric TERRIER, Eleveur laitier, Le Quesnel

Aisne

- 12. Benoît DRUART, Eleveur laitier, Lor
- 13. Vincent CARTON, Eleveur laitier, Englaucourt
- 14. Emilie FOUAN, Eleveur laitier, Mondrepuis
- 15. Alexis LEVEAUX, Eleveur laitier, Prémont
- 16. Régis DUFOUT, Eleveur laitier et ovin, Braye en Laonnois
- 17. Simon BOURNONVILLE, Eleveur allaitant, Parfondru

Oise

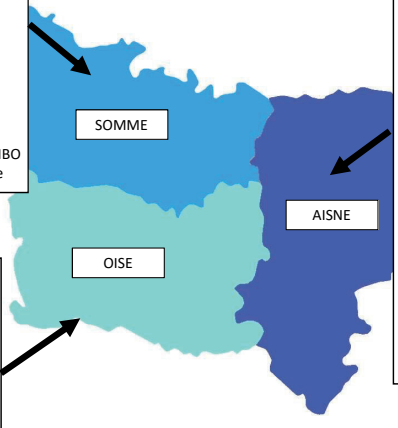
- 7. David DEMARCY, Eleveur laitier, Mureaumont
- 8. Annabelle LEFEVRE, Eleveur laitier, Troussencourt
- 9. Christophe DE BRUYNE, Eleveur allaitant, Fournival
- 10. Marylise BLANCART, Eleveur laitier, Sommereux
- 11. Jean-François MORVILLER, Eleveur allaitant, Nourard le Franc

Bureau du GDS Picardie :

- Président : David DEMARCY (60)
- Vice-Présidents :
 - Territoire Aisne : Benoît DRUART (02)
 - Territoire Oise : Annabelle LEFEVRE (60)
 - Territoire Somme : Sophie THULLIEZ (80)
- Secrétaire : Frédéric TERRIER (80)
- Treasorier : Emilie FOUAN (02)

Equipe du GDS de Picardie

L'équipe du GDS de Picardie est répartie sur les 3 sites d'origine : Barenton-Bugny pour le 02, Beauvais pour le 60 et Amiens pour le 80. Ces sites ont été conservés pour développer la proximité avec les éleveurs des trois territoires. Chaque site est composé d'une équipe technique et administrative au service des éleveurs. Le directeur est Nicolas RISBOURG.



Equipe du GDS de Picardie

Somme

- Laure BONNARD, Ingénieure conseil
- Coralie ZIELINSKI, Ingénieure conseil
- Morgane DENIZOT, Conseillère sanitaire
- Stéphanie ANSEL, Assistante technique
- Sandra PECOUL, Secrétaire comptable
- Anna RAZAFINDRALAMBO, Assistante technique

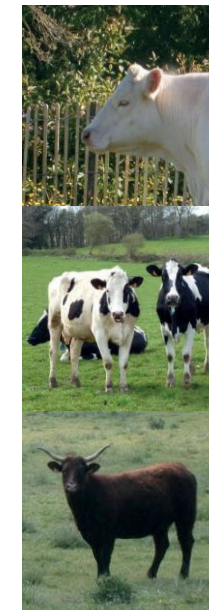
Aisne

- Nicolas RISBOURG, Directeur du GDS Picardie
- Marie PETITPREZ, Ingénieure conseil
- Coraline LEVY, Ingénieure conseil
- Laure ARTEGANI, Conseillère sanitaire
- Sylvie HEMERY, Assistante technique
- Marie-Françoise BREBANT, Assistante technique
- Lucie MEUNIER, Alternante
- Justine MOREAU, Alternante

Oise

- Léa BEHAEGEL, Ingénieure conseil
- Sophie Delaporte, Assistante Technique
- Faustine PIGNAT, Assistante Technique

Campagne de prophylaxie bovine 2021-2022



Elle se déroule du **01/11/2021** au **30/04/2022**. Voici un récapitulatif des analyses obligatoires (IBR, Brucellose, Leucose, Varron, Tuberculose) ainsi que celles qui vous sont conseillées (Paratuberculose, Douve) :

Analyses obligatoires

Maladie	Animaux concernés	Eleveurs concernés
IBR	> 24 mois	Tous les cheptels allaitants ayant le statut « indemne d'IBR » ou « en cours de qualification »
	> 12 mois	Tous les cheptels allaitants et laitiers ayant le statut « en assainissement sans positifs », « en assainissement avec positifs » ou « non conforme »
BRUCELLOSE	20% des animaux de plus de 24 mois	Allaitants
LEUCOSE	20% des animaux de plus de 24 mois	Allaitants pour 1/5 des communes
VARRON	20% des animaux de plus de 24 mois	Tirage aléatoire des élevages Allaitants (cahier des charges VARRON) + élevages sous surveillance
TUBERCULOSE	> 12 mois	Elevages à risque (sur décision de la DDPP)

Tous les bovins présents sur le DAP le jour de la prophylaxie doivent être prélevés.

Analyses réalisées sur le lait chez les éleveurs laitiers :

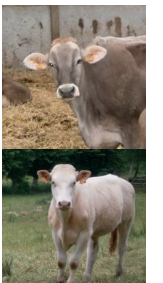
- ✓ IBR : deux fois par an
- ✓ Brucellose : une fois par an
- ✓ Leucose : une fois par an, pour 1/5 des communes du département

Attention, si vous arrêtez la production laitière, contactez le GDS pour connaître les interventions à réaliser sur votre troupeau.

Côté IBR, la parution de l'arrêté ministériel du 05/11/2021 fait évoluer la réglementation, notamment pour les éleveurs non indemnes. **Plus de précisions vous parviendront dans les prochaines semaines.**

Analyses conseillées

Maladie	Animaux concernés	Eleveurs concernés
PARATUBERCULOSE	> 18 mois	Eleveurs en plan de lutte Eleveurs en garantie de cheptel
DOUVE	> 24 mois	Allaitants (après inscription au GDS)



Pour les éleveurs laitiers adhérents au GDS, la paratuberculose est analysée une fois par an.

Tarifs de prophylaxie

Les tarifs de rémunération des vétérinaires sanitaires au cours de la campagne de prophylaxie sont réglementés. Voici quelques exemples :

	Département 02	Département 60	Département 80
Visite de prophylaxie	41,20 € HT	40,50 € HT	40,63 € HT
Déplacement	0,60 € HT par km 15 premiers kilomètres inclus dans le tarif de la visite	0,60 € HT par km 15 premiers kilomètres inclus dans le tarif de la visite	0,60 € HT par km 15 premiers kilomètres inclus dans le tarif de la visite
Prise de sang	2,85 € HT	2,65 € HT	2,79 € HT
Acte vaccination IBR	1,30 € HT	1,21 € HT	1,32 € HT